

Pas d'avocat pour une mise en état avec injonction de conclure

Par Jean Mirvhet, le 02/05/2017 à 17:45

Bonjour,

J'ai une mise en état avec injonction de conclure devant le TGI dans une semaine. Mon avocat bâclant son travail, j'ai été forcé de lui retirer son mandat. A défaut de trouver un nouvel avocat dans un délai d'une semaine, puis-je moi même envoyer le dossier au conseil de la partie adverse et au juge de la mise en état en expliquant mon cas ou malgré tout demander un nouveau report ou...?

Merci.